



LA UNE

Chamboule-tout fiscal

Prélèvement à la source : Dès janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera prélevé à la source. Le prélèvement prendra la forme d'une retenue prélevée tous les mois directement sur les salaires, les pensions de retraite, les allocations-chômage, les indemnités journalières, par les employeurs, les caisses de retraite, Pôle emploi, les caisses de Sécurité sociale, sur la base d'un taux qui leur aura été transmis par l'administration fiscale.

Taux personnalisé ? Taux individualisé ? Taux neutre ? Comment faire son choix au moment de sa [déclaration de mai 2018](#) et quelles incidences sur votre imposition ? 2018 est-elle réellement une année blanche ? [Les questions que vous vous posez et leur décryptage](#). Le journal *Les Echos* vous en dit plus [ici en lien](#).



Quid des réductions d'impôts ? La mise en place du prélèvement à la source aura un impact sur les réductions d'impôts espérés. Emploi d'une nounou, achat en Pinel ou cotisations sur un contrat retraite... [Revue de détail des frais qu'il reste conseillé d'engager, et de ceux rendus inutiles par l'année blanche](#), par le site *Capital*.

Et les revenus exceptionnels ? [Les revenus exceptionnels 2018 bénéficieront d'un cadre particulièrement favorable](#). Ce sera notamment le cas des primes de départ à la retraite, comme l'explique le site *boursier.com*.

Fin de la taxe d'habitation : Le [rapport Alain Richard - Dominique Bur](#) sur la fiscalité locale a été remis au Premier ministre le 9 mai 2018. Il préconise deux scénarios permettant de pallier le manque à gagner de plus de 26 milliards d'euros (en 2020) pour les communes, consécutif à la suppression totale de la taxe d'habitation. Les élus locaux seront consultés lors de la prochaine réunion de l'instance nationale de dialogue de la *Conférence nationale des territoires* qui se tiendra le 17 mai prochain. Les premières mesures devront figurer dans le projet de loi de finances pour 2019 et l'essentiel de la réforme s'inscrire dans un projet de loi de finances rectificative qui serait adopté au premier semestre 2019.

Quotient familial : La suppression du quotient familial aggraverait la concentration de l'impôt sur le revenu. Elle contreviendrait aussi à une vision historique de la fiscalité qui prend en compte non pas l'individu, mais son foyer. Lire [le point de vue d'Hervé Mariton \(LR\)](#), exprimé ici dans *Les Echos*.

Aidants familiaux : Le dédommagement perçu en 2017 par les aidants familiaux au titre de la PCH sera moins imposé. L'imposition sur le revenu ne change pas mais les prélèvements sociaux diminuent. Tout ce qu'il faut savoir pour remplir correctement votre déclaration 2018. [Une explication par le site Faire face](#).

POLITIQUE FAMILIALE

Prestation d'accueil du jeune enfant

Le [décret du 3 mai 2018](#) met en œuvre l'alignement des modalités de fixation des plafonds de ressources de la prime à la naissance, de la prime à l'adoption et de l'allocation de base sur celles du complément familial et mesure de rétroactivité d'un mois pour le versement du complément de libre choix du mode de garde. Il crée la rétroactivité d'un mois de l'ouverture du droit au complément de libre choix du mode de garde à compter du mois de dépôt de la demande.

Orientations CNAF

La [note d'orientation pour la COG CNAF 2018-2022](#) met l'accent sur quatre priorités :

- ✓ la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, qui doit encore progresser;
- ✓ le recours aux droits, qui peut encore être amélioré ;
- ✓ la nécessité d'assurer un meilleur accompagnement de la parentalité sur le long terme, jusqu'à l'adolescence, champ sur lequel beaucoup reste à faire ;
- ✓ la lutte contre la pauvreté, la France se caractérisant par un nombre élevé d'enfants pauvres et par le fait que les familles moins aisées recourent comparativement moins que dans d'autres pays à des solutions de garde collective qui sont pourtant favorables au développement de l'enfant et à l'égalité des chances.

A noter que le plan Borloo (*voir notre dernier Panorama*) préconise de développer l'offre de crèches dans les quartiers prioritaires, avec la création de 30 000 places, dans le cadre de la COG.



Parentalité

Le 12^e congrès national sur la parentalité et le lien familial organisé par l'association *Parentel* aura lieu les 21 et 22 juin 2018 à Brest, sur le thème : *De l'Amour à l'épreuve des liens : quel(s) accompagnement(s) ?* - [Programme détaillé - Version imprimable à télécharger](#)

Quête

Depuis 1950, une *Quête pour la mère et l'enfant* se déroule chaque année durant le week-end de la Fête des mères (en 2018, le 27 mai en France). Elle a pour but de participer au financement d'actions mises en œuvre par des associations d'intérêt général, au profit des mères, futures mères et enfants en difficultés. Placée sous l'égide conjointe du ministère et de l'UNAF, cette collecte est encadrée par le dispositif d'appel à la générosité publique. À ce titre, elle est inscrite dans le calendrier annuel des journées nationales de quêtes sur la voie publique.



JUSTICE

Les tribunaux en ébullition

La mobilisation de la totalité du monde de la justice est suffisamment rare pour qu'elle appelle non seulement le gouvernement, mais l'ensemble de la population française à la réflexion. Une [tribune de Corinne Lepage](#).

Sous tutelle

France 5 a diffusé récemment un documentaire, "*Sous tutelle*", qui, à partir de quatre cas, jette un regard critique sur un dispositif qui concerne près d'un million de personnes. Et qui est régulièrement cloué au pilori par des médias cherchant à faire le buzz, sans traiter réellement le fond du problème. Lire [le billet d'Yves Faucoup](#) sur le blog *Social en question* (Médiapart)

Données personnelles

Le 25 mai 2018 est la date où, en France comme dans toute l'UE, entre en application le [Règlement Général sur la Protection des Données](#). Les données ne peuvent être collectées qu'au regard de finalités précises et légales, avec le consentement de la personne concernée. Le RGPD impose aux responsables de traitement de faciliter et de garantir l'exercice de vos droits : droit d'opposition à un traitement, droit d'accès à ses données et de les récupérer pour ses propres besoins, droit à la portabilité (transfert de ses données à un autre responsable de traitement), droit à l'oubli (effacement de vos données à caractère personnel).

SERVICES PUBLICS

Forum de l'action publique

Les administrations centrales de l'Etat ont exposé, le 2 mai 2018, les principaux résultats du *Forum de l'action publique*, organisé au cours de l'automne et de l'hiver derniers, pour nourrir le programme de réformes "Action publique 2022". Il ressort de cette consultation un sentiment majoritaire de dégradation des services publics, tant chez les usagers que les agents. Le gouvernement promet qu'il sera très attentif à l'enjeu de l'accessibilité des services publics. Après avoir reçu le rapport du comité Action publique 2022, il présentera ses mesures dans "quelques semaines", à l'issue d'un comité interministériel. [En savoir plus](#).

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Une mission parlementaire

Dans le cadre de la politique gouvernementale pour les zones rurales et les villes moyennes, deux députés du Lot et de l'Aveyron, Stéphane Mazars et Aurélien Pradie, se sont vu confier une mission prospective afin d'évaluer "les conditions de l'innovation et l'impact des nouvelles technologies et du numérique pour favoriser le développement des territoires ruraux". Cette mission leur a été confiée par décret par le Premier ministre, Edouard Philippe. Le fonds pour l'innovation, mis en place en janvier 2018 et abondé à hauteur de 10 milliards d'euros, devrait notamment intervenir en appui aux projets d'intelligence artificielle sur les territoires ruraux.

Transition industrielle du Grand Est

Sur dix régions soutenues par l'Union européenne au titre de leur "transition industrielle", trois sont françaises : les Hauts-de-France, le **Grand Est** et le Centre Val-de-Loire. Elles bénéficieront de 500 000 euros du Fonds européen de développement régional (Feder), en tant qu'anciennes régions industrielles dont l'Europe veut soutenir la renaissance. Une étude pilote identifiera les secteurs compétitifs ou en émergence leur permettant de se différencier des autres régions, notamment en soutenant l'innovation et en facilitant la transition vers une économie bas carbone.

Focus : Le local contre le low cost, c'est le pari des industriels vosgiens qu'a rencontrés le président de la République lors de sa visite du 14 au 16 avril 2018 dans le département. Quand le textile autrefois fer de lance de l'industrie locale ne cesse de décliner, la filière bois offre des perspectives. [Article de presse](#) (Libération).

LOGEMENT

Logement pour les jeunes : signature d'une convention entre la Région et Action Logement

La Région Grand Est et Action Logement ont signé, le 4 mai 2018, une convention afin de faciliter l'accès au logement des jeunes du Grand Est en présence notamment de Jean-Louis Borloo. D'une durée de trois ans, cette convention permet de cibler et de valoriser des actions spécifiques à destination des jeunes de moins de 30 ans, quel que soit leur profil, afin que le logement ne soit plus un frein à l'accès à l'emploi, notamment par le biais de l'apprentissage et de l'alternance.

[Article sur le site de la Région](#).

REFORME TERRITORIALE

Sortir de l'impasse

Jean Rottner, président de la Région Grand Est, et les deux présidents des conseils départementaux alsaciens ont décidé de mettre en place un groupe de travail pour concevoir une collectivité d'Alsace à statut spécifique. Brigitte Klinkert (CD 68) et Frédéric Bierry (CD 67) ont indiqué leur refus d'"une fusion simple des départements", exigeant de nouvelles compétences "utiles et raisonnables". " Nous voulons une eurorégion avec la capacité à agir", résume Frédéric Bierry. Ils se sont engagés à remettre, d'ici fin mai, un document écrit au préfet de région, lequel doit présenter d'ici au 20 juin le rapport que lui a commandé par le Premier ministre pour sortir du "malaise alsacien". [Pour en savoir plus : en lien, l'article du journal L'Alsace.](#)

CONSULTATIONS CITOYENNES

Villes et territoires de demain

Construire ensemble les solutions concrètes et relever les défis à venir, c'est l'enjeu de la consultation "*Villes et territoires de demain*" lancée par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires. Du 2 mai au 17 juillet 2018, elle donne la possibilité à tous les citoyens de préciser leurs attentes et de faire émerger leurs priorités en matière de cohésion territoriale et de développement durable des villes et territoires. [En savoir plus et participer : La consultation « Villes et territoires de demain » ; Ville durable ; Le site de la Semaine européenne du développement durable](#)

Europe

La Commission Européenne a lancé, le 9 mai 2018, à l'occasion de la Journée de l'Europe, [une consultation en ligne](#) pour demander aux Européens quelle direction ils souhaitent prendre. Cette consultation, exclusivement disponible en anglais, est inédite car elle a été préparée par un groupe de 96 citoyens issus de 27 Etats membres, qui se sont réunis à Bruxelles le week-end précédent pour "décider ensemble des questions à poser à leurs concitoyens", souligne la Commission, dans un communiqué. Cette consultation est conduite parallèlement l'initiative française des "[consultations citoyennes](#)" lancées par Emmanuel Macron le 17 avril lors de sa visite dans les Vosges.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Quinzaine du commerce équitable

Du 12 au 27 mai 2018, célébrons la *Quinzaine du commerce équitable* ! Brunchs, dégustations bio-équitable, conférences-débats, rencontres avec des producteurs, projections de films...des centaines d'événements vous attendent partout en France ! Consultez [l'agenda](#) pour en trouver un près de chez vous !

Cantines publiques : 50 % au moins de produits bio ou écologiques en 2022

78% des Français attendent des produits bio dans les restaurants d'entreprise, 77% dans les hôpitaux, 72% dans les maisons de retraite... un chiffre qui monte à 89% dès lors qu'il s'agit d'une offre biologique dans les cantines scolaires. La commission des affaires économiques de l'Assemblée, lors de l'examen du projet de loi agriculture et alimentation, a adopté des amendements en faveur du bio dans la restauration collective. 50 % des repas servis doivent être reconnus pour leur "responsabilité environnementale" et 20 % du total issus de l'agriculture biologique. Les organismes de restauration collective publique servant plus de cent couverts par jour en moyenne sur l'année seront tenus de présenter annuellement un plan de diversification de protéines, incluant des alternatives à base de protéines végétales aux repas qu'ils proposent.

Le projet de loi prévoit aussi que les personnes publiques concernées devront développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable.

SANTE



Télémédecine

L'Assurance maladie et les syndicats de médecins ont convenu de mettre la téléconsultation à disposition du grand public, dès le 15 septembre 2018. Une mesure entrant dans un projet de texte qui requiert toutefois une validation de la part des instances syndicales, laquelle devrait intervenir au courant de ce mois de mai. Quant à la téléexpertise (demande d'avis entre praticiens), celle-ci sera confinée, dans un premier temps, aux seuls domaines des patients sujets à l'ALD (Affection longue durée), ou pour certains patients dits "prioritaires", ainsi que pour les zones en proie au désert médical.

En savoir plus : [interview de Lydie Canipel](#), secrétaire générale de la Société Française de Télémédecine.

La légitimité de France Assos Santé

Pour revenir sur un sujet abordé dans notre dernière édition, au sujet de *France Assos Santé*, cette dernière vient de faire part d'un [communiqué de presse](#) explicatif. Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 26 avril dernier, a rejeté le recours intenté par 4 associations contre le décret d'application de l'article 1er de loi du 26 janvier 2016 portant création de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS – France Assos Santé). Elle leur donne acte par contre que celle-ci ne peut se prévaloir d'aucun monopole de représentation, ce à quoi France Assos Santé répond par sa diversité associative sans clamer une quelconque exclusivité.

Les propositions de l'UNIOPSS en matière de santé

Par la voie d'un [communiqué de presse](#) publié le 3 mai 2018, l'Uniopss fait part de ses propositions pour l'amélioration de notre système de santé. L'Uniopss met l'accent sur l'importance de mettre la personne au cœur de la démarche d'amélioration de la qualité et de la pertinence du parcours de santé. Elle souligne également que le virage numérique, qui doit prendre en compte tous les acteurs, dont les usagers, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, avec un investissement et une régulation nécessaire des outils, ainsi que des accompagnements et formations. L'Uniopss insiste aussi sur l'importance de développer la démocratie en santé.

Bioéthique

Après la clôture de quatre mois de débats sur la bioéthique, le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) élabore son rapport qu'il rendra aux parlementaires courant juin. Durant ces quatre mois, 280 débats ont été organisés dans les régions. 65 000 contributions ont été déposées sur le site du CCNE. On indique d'ores et déjà que cette consultation aurait généré une forte mobilisation des opposants à la PMA et à la légalisation de l'euthanasie. Sur ce dernier sujet, on pourra lire notamment la [contribution du groupe UNAF au CESE](#) : "Fin de vie, la France à l'heure des choix".

La question est maintenant de savoir ce que le CCNE retiendra pour élaborer son rapport. Un "comité citoyen" de 22 membres, "anonymes", tous bénévoles et "reflétant la société civile dans sa diversité", doit rendre trois rapports : un avis critique sur les états généraux et deux avis sur "Fin de vie et suicide assisté" et "Génomique en population générale".

Mois sans tabac

Grand Est Sans Tabac (GEST), association régionale présidée par le Pr. Yves Martinet (CHU Nancy), président du Comité national contre le tabagisme, lance, en lien avec l'URAF, un appel à initiatives pour organiser en novembre, "mois sans tabac", des conférences ou actions de sensibilisation à la lutte contre le tabagisme auprès des familles et des parents. Les propositions doivent être adressées à l'URAF avant le 18 mai pour une demande de contribution financière par les organisateurs du *Mois sans tabac*. Au-delà de cette date, les initiatives restent possibles mais ne pourront être financées. Contacter le chargé de mission URAF Grand Est.

PERSONNES AGEES

EHPAD : comment faire des familles des partenaires du prendre soin ?

L'alliance thérapeutique (Professionnels – Proches – Institution) au bénéfice du bien-être de la personne accueillie, ne va pas de soi et comporte bien des aspects multiformes susceptibles de la contrarier. C'est ce qu'analyse Pascal Le Bihanic, administrateur de la FNAPAEF, dans un article particulièrement précis et pédagogique paru le 11 mai 2018. [Téléchargez l'article ici \(en pdf\)](#)

EHPAD : sur France Culture, immersion sonore dans l'enfermement des personnes âgées

Le documentaire "Enfermée à l'EHPAD" a été produit par Amandine Casadamont, dans l'établissement où vit sa grand-mère. Pendant trois années, elle y a capté de bouleversants instants de vie qui révèlent l'emprisonnement mental et physique dans lequel vivent les patients. 58 minutes. Réalisation : Lionel Quantin. Diffusé sur France Culture le 2 mai dans [Creation on air](#).

Instruction interministérielle

Afin que les revalorisations exceptionnelles de l'AAH, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse ne conduisent à rendre inéligibles certains de leurs allocataires à la CMU-c et à l'aide au paiement d'une complémentaire santé, l'art. 40 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit un abattement sur le montant de ces allocations. [L'instruction interministérielle du 20 avril 2018](#), publiée le 30, prévoit les montants de cet abattement en euros à appliquer sur les allocations versées au titre d'avril 2018 à mars 2019.

HANDICAP

Décret

Le [décret du 4 mai 2018](#) revalorise l'allocation aux adultes handicapés, fixée à 819 euros à compter du 1er avril 2018.

Plus de quarante MDPH visitées par les parlementaires

Près de 70 députés de tous bords (*sauf le Front national et La France insoumise*) ont répondu à l'appel de la mission parlementaire Taquet – Serres à visiter les Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH). 44 Maisons ont ainsi été visitées. Des disparités en termes de droits ont été constatées, avec des taux d'attribution différents d'un département à l'autre pour une allocation : de 36% à 92% pour l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de 20% à 78% pour la Prestation de compensation du handicap (PCH). Concernant les délais d'attente, seule une MDPH sur deux respecte la loi intimant de répondre "*avant 4 mois*", Le rapport devrait être rendu public prochainement.

Macron An 1 : le handicap, priorité oubliée ?

Lire [l'article de Faire face](#) qui fait part d'un constat très décevant.

EMPLOI



La conjoncture économique et sociale dans le Grand Est et ses territoires

Les conditions de reprise économique réunies en France et en Europe trouvent leur traduction dans la région Grand Est. L'indicateur synthétique du CESER, dépassant avec 108,5 son niveau d'avant crise, reflète cette nette amélioration de la conjoncture qu'une majorité d'indicateurs illustre désormais. Documents en lien :

- [La conjoncture économique et sociale dans le Grand Est et ses territoires - Tableau de bord #8 \(PDF - 2.9 Mo\)](#)
- [La conjoncture économique et sociale dans le Grand Est et ses territoires - Diaporama #8 \(PDF - 588.5 ko\)](#)

A très bientôt pour une nouvelle édition !